



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : enseignant artistique
Discipline : Chant, direction chorale

I. IDENTIFICATION DU POSTE

Cadre statutaire : Contractuel

Catégorie : B

Filière : Culture

Cadre d'emploi : Assistant d'Enseignement Artistique

Grade : Assistant d'Enseignement Artistique

Service de rattachement : Service Culturel

Autorité hiérarchique : Coordinateur pédagogique et culturel de l'EMM.

Temps non complet : 10 heures hebdomadaires

-cours de chant : 5 heures 30 hebdomadaires

-Chorale adultes : 1 heure 30 hebdomadaires

-chorales enfants : 3 heures hebdomadaires

II. MISSIONS

- Enseigner la discipline dominante au travers d'un programme pédagogique construit et respectueux des aptitudes et des projets individuels des élèves ;
- Développer de la curiosité, l'estime de soi et l'engagement artistique des élèves ; corriger leur travail en prodiguant des conseils d'évolution pertinents et bienveillants ;
- Orienter, conseiller et accompagner les élèves ;
- Participer à vie culturelle et artistique du service (dans et hors les murs) et à l'action culturelle sur le territoire.
- Conduire et accompagner les projets pédagogiques et culturels à dimension collective de l'établissement en favorisant le développement de projets transversaux avec d'autres disciplines artistiques (danse, théâtre, etc.) ;
- Contribuer à la vie artistique de l'école de musique et travailler en partenariat avec les différentes classes de l'école de musique ;
- Participer aux manifestations de l'EMM et à celles auxquelles elle est associée (animations municipales et associatives) ;
- Participer à la réflexion pédagogique et à la mise en œuvre du projet d'établissement ; concevoir, appliquer et évaluer un dispositif pédagogique individuel et collectif.
- Définir les compétences à acquérir par cycle dans le respect des textes en vigueur.

III. QUALIFICATIONS REQUISES

A. Connaissances (savoirs)

- Culture générale de la discipline et des pratiques enseignées ;
- Théorie et pratiques des langages de la discipline ;
- Connaissance des schémas d'orientation pédagogique nationaux, départementaux...
- Evolution de la discipline et de ses pratiques ;
- Principes et techniques de la relation interpersonnelles (écoutes, adaptation, expression, etc.) ;
- Connaissances culturelles et techniques ;

B. Compétences (savoir-faire)

- Maîtrise de la technique du domaine d'expression musicale ;
- Capacité à faire évoluer / perfectionner les qualités d'exécution et d'interprétation ;
- Capacité à repérer et à favoriser l'expression, la personnalité et la sensibilité des élèves ;
- Choix des méthodes et du répertoire musical en fonction des aptitudes, de la motivation et du niveau des élèves ;
- Conception d'un cursus pédagogique pratique visant à faire progresser les praticiens/amateurs.
- Veille musicale et mise à niveau de sa pratique musicale collective ;

C. Aptitudes (savoir être)

- Esprit d'équipe ;
- Aptitude à la réflexion pédagogique concertée ;
- Qualité relationnelle, bienveillance ;
- Sens du service public ;
- Rigueur et ouverture d'esprit ;
- Sens de la communication ;

IV. Conditions d'exercice

Conditions de travail	Lieu de travail Horaires Autonomie et responsabilité	Ecole de Musique et salles annexes situées sur la commune ; déplacements possibles sur la ville en fonction des activités. Contraintes d'horaires en soirée et occasionnellement en week-end. Très grande autonomie dans la conduite des activités cadrées par le projet de l'établissement et le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement spécialisé.
-----------------------	--	---

Notifié à l'agent le

Signature de l'agent

Responsable hiérarchique direct

DGS